



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-21 :  
DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX (ELUS ET AGENTS) POUR LE MANDAT 2026-2032 ET  
VALIDATION DE LA CHARTE DE L'ACTION SOCIALE POUR LE CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE  
(CNAS)**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

●**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoint, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Véronique NOBLE, Madame Séverine CHAMPETIER et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

●**Personne excusée :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Véronique NOBLE en tant que secrétaire de séance.

**Délibération 2026-21 : Désignation des Délégués locaux (élus et agents) pour le mandat 2026-2032 et validation de la Charte de l'Action Sociale pour le Centre National d'Action Sociale (CNAS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder à l'élection des délégués locaux qui représenteront la commune au CNAS pour le mandat 2026-2032,

Compte tenu du résultat du vote,

Madame Martine SOREL, Maire, domiciliée 6 sente des Taillis AMBLEVILLE est désignée déléguée élue et Madame Cécile SKROPETA, Secrétaire Générale de Mairie, domiciliée 31 Grande Rue 27870 VESLY est désignée déléguée agent.

Pour extrait certifié conforme,

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Le 20/03/2026

Le Maire

Martine SOREL



La Secrétaire de séance

Véronique NOBLE